



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bâle 2014

MC.DOC/3/14
5 December 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt et unième Réunion
CM(21), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION SUR LA JEUNESSE

Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons les engagements de l'OSCE concernant la jeunesse et les enfants, qui sont énoncés dans l'Acte final de Helsinki et les autres décisions pertinentes de l'Organisation, et prenons note des efforts d'autres organisations internationales, en particulier de l'Organisation des Nations Unies, à cet égard.

Nous reconnaissons que la jeunesse et les enfants demandent une attention particulière et qu'il faudrait répondre à leurs besoins, préoccupations et intérêts d'une manière globale.

Nous reconnaissons le potentiel des jeunes personnes à contribuer au développement économique, politique et social et leur capacité de soutenir les États participants dans la mise en œuvre des engagements concernant les trois dimensions de l'OSCE.

Nous prenons note de l'initiative de la Présidence suisse relative à la jeunesse au sein de l'OSCE.